

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°3 Réunion du 9 décembre 2024

Le 9 décembre 2024, les membres du Conseil d'Administration de la Fédération Française de Volley (ci-après la « FFvolley »), dont le siège social est sis 2-4 rue des Sarrazins 94000 CRETEIL, se sont réunis par voie de conférence audiovisuelle sur convocation du Président par courrier électronique, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts.

Conformément à l'article 16 des statuts et en sa qualité de Président de la FFvolley, **Éric TANGUY** préside la séance. Conformément à l'article 17 du Règlement intérieur, le Secrétaire Général aura la charge de l'établissement du présent procès-verbal.

Le Président constate que les membres présents et représentés sont au nombre requis pour la réunion peut valablement se tenir dans le respect du quorum fixé à l'article 14 des statuts.

Assistent avec voix consultative conformément à l'article 14 des statuts :

- **Jean-Louis LARZUL – Président du Conseil de Surveillance**
- **Olivier SIMON – Président de la LRvolley Grand-Est**

Assistent sur invitation du Président :

- **Axelle GUIGUET – Directrice Technique Nationale (DTN)**
- **Antoine DURAND – Directeur Exécutif**

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. POLE ADMINISTRATION ET FINANCES

ADMINISTRATION

- ✓ ELECTIONS FEDERALES 2024
 - Réorganisation des scrutins relatifs aux élections du collège principal et du collège LNV au Conseil d'Administration de la FFvolley dans la LRvolley Grand-Est

Eric TANGUY, en sa qualité de Président, ouvre la séance du Conseil d'Administration le 9 décembre 2024 à 19h00.

POLE ADMINISTRATION

✓ ELECTIONS FEDERALES 2024

- **Réorganisation des scrutins relatifs aux élections du collège principal et du collège LNV au Conseil d'Administration de la FFvolley dans la LRvolley Grand-Est**

Pour rappel, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré lors de sa réunion du 18 novembre 2024, a décidé d'approuver à l'unanimité le dispositif d'organisation hybride des scrutins fédéraux le samedi 7 décembre 2024, avec l'organisation en présentiel de ces deux votes (collège principal et collège LNV) en trois lieux différents :

- L'un aux alentours de Reims pour la Champagne-Ardenne ;
- L'autre en Lorraine ;
- Le troisième en Alsace.

Malgré les diverses relances effectuées afin de connaître les lieux exacts des « premiers votes [qui] concernent les élections du Conseil d'administration de la FFvolley et des représentants de la L.N.V. au sein de cette instance », les scrutateurs prévus pour les scrutins fédéraux prévus n'ont été informés que le vendredi 6 décembre après-midi de la localisation exacte de tenue de ce processus électoral.

En conséquence, et pour des raisons évidentes de logistique, la tardiveté avec laquelle leur est parvenue cette information – la veille de la tenue des scrutins - ne leur a pas permis de pouvoir être présent sur site le lendemain matin.

La CEF n'a pu que s'étonner de la non-transmission de ces informations primordiales aux scrutateurs fédéraux, qui a rendu strictement impossible la tenue des scrutins.

Ainsi, au regard de l'impossibilité logistique d'assurer la présence de scrutateurs fédéraux sur les différents sites de Champagne-Ardenne, Lorraine et Alsace pour certifier l'intégrité et la sincérité des scrutins fédéraux, ces scrutins n'ont pu se tenir et les urnes électroniques y afférentes n'étaient pas accessibles aux clubs de la LRvolley Grand-Est.

La LRvolley a en conséquence informé les clubs de son ressort territorial afin qu'ils ne se déplacent pas pour rien pour ces scrutins fédéraux qui ne se tiendraient pas, les scrutins régionaux étant programmés à distance.

Si cela ne peut remettre en cause les élections fédérales étant donné le fait qu'il n'y ait qu'une liste candidate pour chaque scrutin (collège principal & collège LNV), cela pose un problème de représentation des clubs du Grand-Est.

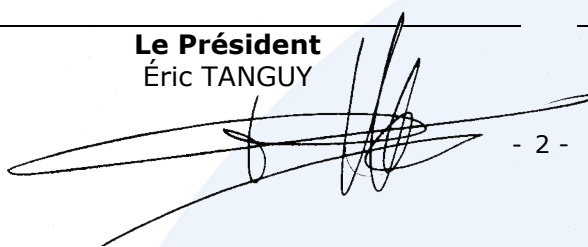
Il est ainsi proposé aux membres du Conseil d'Administration de décider, via une décision prise à titre exceptionnel, de procéder au report de l'organisation hybride susmentionnée au samedi 14 décembre 2025.

RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité le dispositif susmentionné.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 heures 40 le 9 décembre 2024.

De tout ce que dessus, a été dressé procès-verbal signé par le Président et le Secrétaire Général de la FFvolley.

Le Président
Éric TANGUY



Le Secrétaire général
Sébastien FLORENT

